



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

	Cadre réservé à l'autorité char	gée de l'examen au cas par cas
	Date de réception :	
ı	Intitulé du projet	
	MAITRISE D'OEUVRE DES ESPACES PUBLICS PREMI DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DE COLLIGNON	ERE PHASE DE REALISATION DU SCHEMA
	Identification du (ou des) maître(s) d'o	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
	Identification du (ou des) maître(s) d'o	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
2.1		puvrage ou du (ou des) pétitionaire(s) Prénom(s)
2.1	Personne physique	
2.1	Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
2.1	Personne physique Nom Personne morale Dénomination	
2.1	Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s) Raison sociale COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN
2.1	Personne physique Nom Personne morale Dénomination Cherbourg en Cotentin	Prénom(s) Raison sociale
2.1	Personne physique Nom Personne morale Dénomination Cherbourg en Cotentin N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN Type de société (SA, SCI)
2.2	Personne physique Nom Personne morale Dénomination Cherbourg en Cotentin N° SIRET 2 0 0 0 5 6 8 4 4 0 0 0 1 8	Prénom(s) Raison sociale COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN Type de société (SA, SCI) Commune et commune nouvelle

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41.a) Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Parking (114 places)

3.1	Le projet	fait-il l'ob	jet d'un	examen	au cas	par cas	dans l	e cadre	du d	dispositif	prévu	aux
l et	II de l'art	icle R.122-	2-1 du co	ode de l'	enviror	nemen	t? (cla	use-file	t) ?			

Oui	\checkmark	Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste a aménager une parcelle pour déplacer des places de parking existantes dans le secteur du site de Collignon.

La parcelle cadastrale d'une surface de 3,5 ha et contient sur ses 2/3 nord (>2,2 ha) l'école d'ingénieurs IntechMer bâtie à la fin des années 80, et au sud une zone de zone de friche rudérale (>1 ha) bordée par un chemin d'accès à l'est servant de parking (>1300 m²).

La parcelle est classée UBs "urbanisé intermédiaire' au PLU de Cherbourg, et bordée à l'ouest par un camping (zonage UCI, urbanisé), à l'est une zone industrielle (zonage UZ, urbanisé), au nord (au delà de l'école d'ingénieurs) et au sud zones Na "Naturelles".

4.2 Objectifs du projet

Les places transférées vers l'équipement sont : 37 sur le front de mer (zonage PLU Na), qui sera re-aménagé pour retrouver un caractère plus piétonnié et un cadre plus naturel ; 7 places 'informelles' existantes sur la voie d'accès au front de mer (zonage PLU Na) ; 18 sur un parking attenant au front de met coté Port Normand (zonage PLU UZ) ; 42 places susceptibles de disparaître dans le cadre d'un projet d'extension des bâtiments de l'école d'ingénieurs "IntechMer" (même parcelle cadastrale que le projet, zonage UBs) et 10 places (sur 44 actuellement) situées le long du chemin d'accès à l'équipement projeté (même parcelle cadastrale que le projet, zonage UBs), pour assurer sa qualité paysagère.

Le positionnement du nouveau parking prend en compte les enjeux de la parcelle en évitant les secteurs humides (inventaire réalisé en 2022), et ceux exposés au risque de submersion (intervention d'un expert hydro-géologue spécialisé dans la dynamique côtière)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

	•
	Prescripition sur les déblais : purge partielle sur 0.8 m, qui ne peuvent pas être exportés (présence de déchets inertes)
	Prescription globale pour la voirie et les espace de parking : géotextile, 80 cm de structure, 10 cm de bitume et 6 cm de béton ou bitume (voirie) et autres technique sur les places de parking (dalles infiltrantes ou autre). Utilisation de 30 cm de terres végétales pour faire les plantations ; une partie des déblais pourra être remis en oeuvre sous ces espaces
	Mise en place d'un géotextile pour éviter les contacts entres les matériaux amenés et stockés sur site et les sols, e stockés hors zone humide
	4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement
	Le projet prévoit la réalisation d'une voirie pour véhicules légers (< 10 PL /jours) et des places de stationnement - 2 accès (entrées/sorties) aux véhicules, avec chacun un portique limitant la hauteur des véhicules entrant (dont 1 existant et 1 à installer)
	 Stationnements gradués en dalle qualitative, tout venant et terre-pierre jusqu'à 10 places avec recharge pour les véhicules électriques Platelage en bois (permettant la circulation piétonne et l'observation de la zone humide) Connexion piétonne
_	À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis a décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
	Permis d'Aménager Déclaration "Loi sur l'Eau" (2.1.5.0 rejet d'eaux pluviales, la fraction de parcelle étant supérieur à 1 ha)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre de places	114 places
Surface parcellaire	1.1 ha
Surface voirie, Parking, Cheminements	1 626 + 1 418 + 215 m ²
Esp.Verts, Zone préservée (ZH)	2 200 + 5 580 m ²

4.6

Localisation du projet
Adresse et commune d'implantation
Numéro : Voie : Boulevard de la Mer
Lieu-dit:
Localité : Cherbourg-en-Cotentin
Code postal : 5 0 1 1 0 BP : Cedex :
Coordonées géographiques ^[1]
Long. : 0 1 ° 3 4 , 0 7 " O Lat. : 4 9 ° 3 9 , 1 9 " N
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° " Lat. : ° " "
Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° " "
Communes traversées :
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
PLU de Cherbourg-en-Cotentin, (dernière procédure approuvée du 06/04/2021, zonage UBs
i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
□ Oui ☑ Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7

		a été	auto	nt les différentes composantes de votre projet et orisé ? En cas de modification du projet, préciser les /après ».
servi	fin de réunir les informations néc ces instructeurs, et vous référer	essair	es pou	e de la zone d'implantation envisagée r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de
Le si				ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	La ZNIEFF de type 1 "2500200044 Dunes et Marais de Collignon" est située à 570 m à l'est du site du projet, de l'autre côté de l'espace "Collignon"
	En zone de montagne ?		V	
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	Le site "FR3800070 - Cordons Dunaires" situé sur la cote est de la point du Cotentin (Val de Saire) est situé à 9 km à l'est du projet
	Sur le territoire d'une commune littorale ?	V		Commune déléguée de Tourlaville, Cherbourg-en-Cotentin
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V	Le Parc le plus proche est le "Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin", situé à 18 km au sud / sud-est du projet

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		V	Le Monument "Chateau de Tourlaville (Domaine, Parc)" est situé à 2,3 km au sud du projet, et le périmètre de 500 m à 1,8 km. Dans l'agglo. de Cherbourg le Monument le plus proche est l' "Ancien Hôtel Atlantique" à 3,5 km (OSO), et le périmètre de 500 m à 3 km. La digue de Collignon est inscrite aux monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	V		Les zones humides ont fait l'objet d'une délimitation. La nature des sols (anthroposols) les exclue de la définition réglementaire des sols de zones humides. Une partie du site du projet est considérée humide par la végétation qui s'y trouve (étude jointe au présent CERFA). Le projet est positionné de manière a éviter les zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan	V		PPR Multi de la Région cherbourgeoise (débordement lent de cours d'eau, Eboulement (), Submersion marine)). Une toute petite partie de la parcelle est concernée par le PPR. Le projet est positionné de manière a éviter les secteurs exposés.
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	✓		Le PPRN de la Région de Cherbourg a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 décembre 2019. Il abroge et remplace le PPRi de la Divette et du Trottebec approuvé le 29 juin 2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	V		Le site n'est pas inventorié par la DREAL, toutefois Collignon à Tourlaville a été choisi pour accueillir les déchets de la CU de Cherbourg de 1973 à 1987. Des déchets de toutes sortes y ont été déposés, ce qui représente environ 54 000 tonnes par an pendant 14 ans. (résumé joint au présent CERFA) L'étude géotechnique (PJ) détermine la nature et l'épaisseur dans le sol au niveau du projet pour leur prise en compte.
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	Le captage le plus proche est "Brequecal F1" à 3,2 km au sud du projet, et son périmètre éloigné est à 2,7 km
Dans un site inscrit ?		V	Le Monument "Chateau de Tourlaville (Domaine, Parc)" marque la pointe Nord du Site Inscrit "Vallée du Trottebec (paysage et terroir)", à 2,3 km au sud du projet

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	Le site "FR2500085 Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire" (Directive Habitat) est situé à 5 km à l'est du projet. Le site "FR25120002 Landes et dunes de la Hague" (Directive Oiseaux) est situé à 14 km à l'ouest du projet.
D'un site classé ?		V	Le site classé le plus proche est "Zone côtière de la Hague et DPM (paysage et terroir)" situé à 15 km à l'ouest du projet sur la pointe ouest du Cotentin (La Hague)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		V	S'agissant d'un parking sans aménagement spécifique, aucun prélèvement d'eau n'est prévu.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	Aucun drainage ou modification des masses d'eau n'est prévu.
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	Des déblais de 80 cm sont prévus pour purger le sol avant aménagement, toutefois il ne seront pas exportés à cause de la nature des matériaux rencontrés (présence de déchets inertes)
	Est-il déficitaire en matériaux ?	V		Apport de "tout-venant" pour (type R21 0/60 ou 0/100) pour les couches de formes
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?	✓		Matériaux de carrière, ou recyclage (non déterminé)

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement?	V		S'agissant d'un parking sans aménagement spécifique, aucun prélèvement d'eau ou rejet d'eau usée (ni d'eaux grises) n'est prévu.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	De part la nature anthropisée du site et la proximité d'aires d'accueil beaucoup plus favorables (notamment marais, mares et étang, et prairies dont prairies humides) sur le site de Collignon ainsi qu'à sa proximité au sud ouest de l'autre côté de la voie rapide de contournement par l'est de l'agglomération ("MAre de Tourlaville"), les perturbations resteront limitées
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V	Le site "FR2500085 Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire" (Directive Habitat) est situé à 5 km à l'est du projet. Le site "FR25120002 Landes et dunes de la Hague" (Directive Oiseaux) est situé à 14 km à l'ouest du projet. Le projet n'est pas susceptible de présenter d'impact direct ou indirect, temporaire ou permanent sur des habitats, des espèces ou des habitats d'espèces des Directives
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	V		L'espace consommé est une friche rudérale sans usage agricole ou forestier. Le projet permettra sa requalification.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	Il n'existe pas de PPRT dans le secteur de la région de Cherbourg. Aucune des ICPE sur Cherbourg-en-Cotentin (24 établissements), ni Gonneville-le-Theil (1 établissement) n'est classée site SEVESO
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	V		Suivant le site Géorisques : - risque "argile" faible (2) - exposition au radon de niveau 3 - risque de submersion marine
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		V	La création du parking est liée au déplacement de places existantes à proximité immédiate, le projet ne créer pas de nouveau déplacements et vise à limiter les circulations vers le front de mer (zonage Na).
	Est-il source de bruit ?		V	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
nces	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuisances	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		V	Aucun éclairage n'est prévu sur le site
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	
ions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	La création du parking est liée au déplacement de places existantes à proximité immédiate, le projet vise donc à limiter les circulations vers le front de mer. Aucun nouveau rejet ne sera engendré par le projet.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	V		Le projet prévoit la collecte des eaux pluviales, en occurrence 100 ans. En prenant en compte la nature anthropique du sous-sol et le risque
	Si oui, dans quel milieu ?	V		de remontées de nappe, les eaux seront dirigées vers des noues superficielles pour être restituées à débit régulé vers la mer, via les fossés existants.

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		V	S'agissant d'un parking sans aménagement spécifique, aucun prélèvement d'eau ou rejet d'eau usée (ni d'eaux grises) n'est prévu.
Émis	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		V	
le/Cadre pulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		~	Le projet est inséré dans le cadre plus global du site de Collignon qui fait parti d'un périmètre de réflexion élargi, et pour lequel la Commune dispose d'un Document Cadre. L'insertion paysagère est réalisée par un paysagiste urbaniste qui travail sur le parking, ses accès, es parkings déplacés des zones Na, mais également sur le site de l'école d'ingénieur.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		V	Le site du projet ne présente aucune activité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec
d'autres projets existants ou approuvés ?	

Oui	Non
-----	-----

Si oui, décrivez lesquelles :

Le document joint en annexe volontaire décrit l'environnement du site avec l'extension de l'école d'ingénieurs, mais également la proximité de la zone portuaire et de différents équipements, ainsi que des espaces plus naturels.

	Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de ure transfrontière ?
	□ Oui ☑ Non
	Si oui, décrivez lesquelles :
	Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des dences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
	Une étude géotechnique en annexe volontaire détermine la nature et l'épaisseur des éléments dans le sol au niveau du projet pour la prise en compte des sols pollués. Une étude sur les zones humides reprend en annexe volontaire le diagnostic réalisé par le bureau d'études ExEco Environnement et délimitent celles-ci.
rete l'env étud	Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
rete l'env étud préd	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
rete l'env étud préd	enues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). Au regard des zones humides inventoriées sur site, le projet a été réfléchi en fonction de celles-ci, afin de les éviter. Une importance est donnée à ces espaces et au caractère peu perméable que peut avoir le projet. Ainsi, la majorité

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée, nous estimons que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale. Le projet s'inscrit en zone classée UBs "urbanisé intermédiaire' au PLU de Cherbourg. Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences directes ou indirectes sur le site Natura 2000 le plus proché

Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences directes ou indirectes sur le site Natura 2000 le plus proche. Une attention particulière a été portée par le projet pour avoir une intégration paysagère la plus immersive possible et éviter les zones écologiquement intéressantes (zones humides) ou dangereuses (submersion marine).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	/
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	/

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet				
1	Présentation du projet et du contexte - Juin 2022 CHERBOURG EN COTENTIN POUR LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE	V		
2	Dossier Diagnostic - Premières Orientations - Mars 2023 MAÎTRISE D'OEUVRE DES ESPACES PUBLICS PREMIERE PHASE DE RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE COLLIGNON	V		
3	Rapport Zones Humides - Juillet 2022 EXECO ENVIRONNEMENT	V		
4	Étude géotechnique conception (G2) - Phase Avant-Projet – G2 AVP - juin 2023 Ginger CEBTP	V		
5				

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ✓

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✓

Nom FAGNEN	
Prénom <u>Sébastien</u>	
Qualité du signataire Maire délégué, par délégation de M. le maire	
À Cherbourg-en-Cotentin	
Fait le 0 9 0 8 2 0 2 3	Signature du (des) demandeur(s)